



Les services de santé

URGENCE 9-1-1

Quand survient un problème urgent, pour obtenir l'aide des policiers, des ambulanciers ou des pompiers, composez le 9-1-1.

INFO-SANTÉ ET INFO-SOCIAL 8-1-1

Ce service de consultation professionnelle téléphonique est accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine et constitue une composante majeure de la première ligne de soins de santé au Québec. Il permet de répondre à certaines questions courantes sur la santé ou de diriger les personnes vers la bonne porte dans le système de santé et de services sociaux.

Vous avez des questions sur votre état de santé? Différents services sont offerts :

- Soutien
- Information
- Avis professionnel
- Orientation et référence vers d'autres services

http://www.ciass-at.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/agence/Documentation/Autres/INFO-SANTE_NFO-SOCIAL_CROP.pdf

© Paul Brindamour

INSCRIPTION AUPRÈS D'UN MÉDECIN DE FAMILLE

Pour avoir accès à un médecin de famille, vous devez vous inscrire au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF).

GAMF.GOUV.QC.CA
PAR TÉLÉPHONE AU 819 825-5858, POSTE 2818

Lorsque vous serez inscrit, votre demande sera évaluée selon votre état de santé. Le délai peut varier selon la disponibilité des médecins et le nombre d'inscriptions.



CONSULTATION RAPIDE

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe l'ensemble des services en santé et services sociaux.

Pour savoir où aller :

http://www.cisss-at.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/agence/Soins_et_services/Urgence/Besoin_de_services_brochure.pdf

CENTRE DE SANTÉ DE SENNETERRE

961, rue de la Clinique
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
819 825-5858

CENTRE DE SANTÉ DE MALARTIC

1141, rue Royale
Malartic (Québec) J0Y 1Z0
819 825-5858

HÔPITAL DE VAL-D'OR ET CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA VALLÉE-DE-L'OR

725, 6^e Rue
Val-d'Or (Québec) J9P 3Y1
819 825-5858

ASSURANCE MALADIE

Les soins médicaux sont offerts sur tout le territoire québécois. Ils sont couverts par le régime d'assurance maladie administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Tous les résidents y sont admissibles. La carte d'assurance maladie permet d'obtenir les soins de santé couverts par le régime.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)
1 800 561-9749 RAMQ.GOUV.QC.CA

POUR LES IMMIGRANTS ET LES RÉFUGIÉS, IL EXISTE UN DÉLAI DE CARENCE DE TROIS MOIS. IL EST ALORS RECOMMANDÉ DE FAIRE VOTRE DEMANDE À LA RAMQ ET DE SOUSCRIRE À UNE ASSURANCE MÉDICALE PRIVÉE POUR CETTE PÉRIODE.

[HTTP://WWW.RAMQ.GOUV.QC.CA/FR/PROFESSIONNELS/MEDECINS-SPECIALISTES/FACTURATION/DELAI-CARENCE/PAGES/DELAI-CARENCE.ASPX](http://WWW.RAMQ.GOUV.QC.CA/FR/PROFESSIONNELS/MEDECINS-SPECIALISTES/FACTURATION/DELAI-CARENCE/PAGES/DELAI-CARENCE.ASPX)

POUR S'INSCRIRE AU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La personne qui arrive au Québec doit s'inscrire au régime d'assurance maladie. Il est très important de téléphoner ou de vous rendre à la Régie de l'assurance maladie dès votre arrivée au Québec afin d'obtenir votre formulaire d'inscription et de présenter votre demande le plus rapidement possible. Ainsi, vous éviterez de retarder le moment où vous pourrez bénéficier du régime.

ASSURANCE MÉDICAMENTS

Une assurance médicaments est également offerte. Cette assurance couvre tous les soins médicaux essentiels. Il existe deux types de régimes d'assurance : public ou privé. Vous pouvez vous inscrire au régime public seulement si vous n'avez pas accès à un régime d'assurance privé. Le régime public est ajusté selon le revenu de la personne. Pour en savoir plus :

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)
1 800 561-9749 RAMQ.GOUV.QC.CA

